



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REHAUSSEMENT SUR LA GRILLE DE RÉFÉRENCE DE L'INDICE DES CONTRACTUELS B ET C

## Rehaussement sur la grille de référence de l'indice des contractuels B et C

L'arrêté du 26 avril 2023 a augmenté la valeur du SMIC au 1er mai 2023. Celui-ci est désormais de 1 747,20€ bruts mensuels. Le décret n°2023-312 du 26 avril 2023 a fixé l'indice minimum dans la fonction publique à l'indice majoré 361 (indice brut 397) à compter du 1er mai 2023.

L'académie prévoit ainsi une révision de la grille de rémunération des agents non titulaires :

Agents non titulaires affectés en EPLE et en structure académique				
Métier	Ancienneté	INM actuel	INM au 01/09/2023	Ecart INM
secrétaire ou gestionnaire administratif en EPLE et en structure académique (poste C et B)	< 3 ans	370	380	+10
	< 6 ans	380	390	+10
	≥ 6 ans	390	400	+10
	≥ 9 ans	400	410	+10
	≥ 12 ans	410	420	+10
	≥ 15 ans	420	430	+10